



Immatriculation des véhicules

La police belge chasse les fonctionnaires européens

Un nombre important de collègues des institutions européennes basées en Belgique ont été récemment victimes de l'acharnement de certains policiers belges, dû au fait qu'ils conduisaient une voiture immatriculée dans un Etat membre autre que la Belgique.

Voir les règles applicables en fin de document

Qu'il s'agisse de fonctionnaires auxquels un membre de la famille résidant hors de Belgique avait prêté sa voiture, de parlementaires européens, d'experts nationaux détachés et d'agents contractuels provisoirement à Bruxelles, ou encore de fonctionnaires UE disposant de deux domiciles et donc de deux voitures immatriculées dans deux différents Etats membres, plusieurs centaines de nos collègues ont fait l'objet au cours des derniers mois d'interrogatoires de la part de certains policiers, pouvant aller jusqu'à 3 heures avec interdiction de reprendre le véhicule.

Le dernier incident en date est celui d'une collègue travaillant à l'Agence Exécutive pour l'éducation, la Culture et l'Audiovisuel (EACEA) qui s'est vue arracher la plaque d'immatriculation de son véhicule, délivrée dans un autre Etat membre que la Belgique; alors qu'elle était en attente de la livraison d'un nouveau véhicule immatriculé en Belgique, et ceci sans aucun procès-verbal.

Plusieurs collègues arrêtés par la police ont également vu leur voiture saisie et remorquée par une firme privée agréée, et ceci sans qu'aucun PV n'ait été délivré au chauffeur expliquant quelle loi belge permet une telle voie de fait.

Tous les collègues concernés font état d'interrogatoires disproportionnellement longs et vexatoires, avec refus des droits élémentaires de la défense.

Tous ces points ont fait l'objet de nombreuses plaintes individuelles envoyées aux autorités belges les plus diverses.

L'enquête du Médiateur fédéral belge a révélé que toute plainte disciplinaire adressée au comité P (la police des polices en Belgique) a été classée sans suite ou est restée sans suivi.

Tous les témoignages sont concordants sur le fait qu'il est vain de rappeler à ces policiers que la Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour de Justice de l'Union européenne pour sa politique en matière d'immatriculation des véhicules. Les Commissariats concernés affirment que lesdits arrêts de la Cour de justice de l'UE (Cf. arrêts Van Putten Vandermeir)

« ne s'appliquent pas en Belgique ». Or, même dans des cas de refus d'application du droit communautaire, la police doit justifier la base juridique sur la base de laquelle elle agit, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des interpellations ayant eu lieu.

Tous ces témoignages ont été repris dans une lettre collective signée par quelques 343 personnes et envoyée en avril 2014 à plusieurs membres de la Commission Barroso (Mme Reding, M. Barnier, M. Sefcovic).

Aucune réponse, ni même aucun accusé de réception, n'a été adressé aux auteurs de cette plainte, ce qui est surprenant puisque nos collègues sont ainsi traités moins bien que les réponses au « courrier du citoyen » dans les 15 jours prévus par le Code de bonne conduite administrative.

Sur le même sujet, plusieurs questions parlementaires ont également été adressées à la Commission et ont eu comme réponse que des "contacts de nature confidentielle sont en cours avec des représentants belges". Jusqu'à présent, ces contacts n'ont pas débouché sur des réponses concrètes et le harcèlement continue. Ceci n'est pas acceptable, d'autant plus que la Belgique abrite le siège de plusieurs institutions européennes, et que ceci constitue une source importante pour l'économie locale.

Personne ne conteste le droit des policiers à effectuer des contrôles. Mais en l'occurrence, il s'agit d'un acharnement, au mépris du droit communautaire et de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, qui porte atteinte à la fonction publique européenne.

31/10/2014

Mettez-vous en règle !

[Mise en circulation de véhicules sur la voie publique](#)

[Véhicule immatriculé à l'étranger](#)

[Conseils du consulat de France](#)